Université Moulay Ismail

FLSH-DLLF (2019-2020)

Cours S2 Introduction à l'Interculturel- Gr : 3 et 4

Prof: Driss Ait Zemzami

d.aitzemzami@umi.ac.ma

Présentation

L'ensemble des textes ci-après, constituant le cours semestriel 2 est réalisé sous forme Word. Il vise à répondre positivement à l'esprit des programmes officiels conçus pour les étudiants de l'option Langue et Littérature françaises. En effet, les contenus que portent ces textes sont afférents à la culture et la civilisation françaises. Un tel choix est dicté par la variété des composantes de ces dernières. L'étudiant, de culture arabomusulmane, se retrouve face à des réalités différentes de la sienne, telle qu'il la vit au quotidien. Un tel état l'amènera à s'ouvrir davantage sur le monde, pour le moins francophone, et de se rendre à l'évidence que, résolument, faire des études de langue et de littératures étrangères nécessite une approche des valeurs qu'elles transmettent.

Par ailleurs, les modalités pédagogiques propres à un tel cours, relèvent d'une pratique de lecture de reconstruction. Ainsi un double objectif, à la fois d'assimilation interculturelle et d'appropriation linguistique, explique-t-il, la dimension matérielle des textes choisis et leurs expressions interculturelles. De telles modalités préfigurent aussi l'évaluation et ses critères. En effet, l'étudiant sera appelé, lors des contrôles occasionnels ou pendant l'examen final, conçu bien sûr à l'écrit, à répondre à des questions relativement familières pour lui.

L'interculturel définit le culturel.

Étymologie

L'étymologie du mot **culture**, du mot latin *colere* ("habiter ", "cultiver ", ou "honorer ") suggère que la culture se réfère, en général, à l'activité humaine. Ce mot prend des significations notablement différentes, voire contradictoires, selon ses utilisations.

Le terme (latin *cultura*) suggère l'action de cultiver, dans le domaine de l'agriculture en particulier : cultiver des fleurs... Le terme de culture est également employé en éthologie. Cicéron fut le premier à appliquer le mot *cultura* à l'être humain : *Un champ si fertile soit-il ne peut être productif sans culture, et c'est la même chose pour l'humain sans enseignement.* (Tusculanes, II, 13).

Dans l'Histoire, l'emploi du mot s'est progressivement élargi aux êtres humains. On note que le terme culte a une étymologie voisine (latin *cultus*), et qu'il est employé pour désigner l'hommage rendu à une divinité.

Pluralité de définitions

Différentes définitions du mot **culture** reflètent les différentes théories pour comprendre ou évaluer l'activité humaine. En 1952, Alfred Kroeber et Clyde Kluckhohn ont écrit une liste de plus de 200 différentes définitions du mot *culture* dans leur livre *Culture*: a critical review of concepts and definitions.

La définition que peuvent en faire les gouvernements lorsqu'ils fixent sa mission au Ministère de la Culture diffère de celle que l'on en donne dans les sciences humaines, ou de celle qui correspond à la **culture** générale de chacun d'entre nous.

Culture individuelle et culture collective

En **langue française**, le mot **culture** désigne tout d'abord l'ensemble des connaissances générales d'un *individu*. C'est la seule définition qu'en donne en 1862 le *Dictionnaire national* de Bescherelle, et connaissances scientifiques y sont présentées au premier plan. C'est ce que nous appelons aujourd'hui la "culture générale".

Après le milieu du XX^e siècle, le terme prend une seconde signification. Par exemple, le Petit Larousse de 1980 donne, en plus de la conception individuelle, une conception collective : ensemble des structures sociales, religieuses, etc., des manifestations intellectuelles, artistiques, etc., qui caractérisent une société. Le terme peut alors revêtir l'un ou l'autre sens, mais la proximité des domaines d'utilisation de chacun en fait une source d'ambiguïté.

Il y donc actuellement en français deux acceptions différentes pour le mot culture :

• la *culture individuelle* de chacun, construction personnelle de ses connaissances donnant la culture générale ;

• la culture d'un peuple, l'identité culturelle de ce peuple, la *culture collective* à laquelle on appartient.

Ces deux acceptions diffèrent en premier lieu par leur composante dynamique :

- la **culture individuelle** comporte une dimension d'élaboration, de construction (le terme *Bildung* est généralement traduit en *éducation*), et donc par définition évolutive et individuelle;
- la **culture collective** correspond à une unité fixatrice d'identités, un repère de valeurs relié à une histoire, un art parfaitement inséré dans la collectivité ; la culture collective n'évolue que très lentement, sa valeur est au contraire la stabilité, le rappel à l'Histoire..

Mais c'est par l'**art** et l'**histoire** que les deux concepts se rejoignent. La culture individuelle inclut la connaissance des arts et des cultures, celle des différentes cultures humaines, mais bien évidemment celle affiliée à la culture (collective) à laquelle appartient l'individu.

C'est là le point d'amalgame entre les deux acceptions : la culture (individuelle) est comprise comme connaissance de la culture (collective) dont on dépend. Fusionnant ainsi deux acceptions différentes, le terme **culture** tend actuellement, en France, vers un compromis dans son acception courante, où il désignerait essentiellement des connaissances liées aux **arts** et à l'**Histoire**, plus ou moins liées à une identité ethnique.

Les deux sens doivent cependant être analysés distinctement : la **culture collective** et la **culture individuelle** se recoupent en réalité, non seulement par leur homonymie, mais aussi par l'appartenance d'un individu à une entité culturelle.

Types de composants

Une conception de la culture consiste à la regarder comme formée de quatre éléments qui sont

les valeurs ;les normes ;les institutions ;

Les valeurs

Les systèmes de valeurs comprennent les idées sur ce qui semble important dans la vie. Elles guident le reste de la culture. La France est un pays qui serait plutôt de tradition catholique, où se côtoient les grandes religions monothéistes que sont le christianisme, l'islam (de plus en plus présent) et le judaïsme, toutes trois des religions abrahamiques. On retrouve cette présence des trois religions monothéistes dans toute l'Europe. Il y a aussi des bouddhistes, ou d'autres croyances d'origine asiatique ou africaine.

Les normes

Les normes sont constituées par les attentes sur la façon dont les personnes doivent se comporter dans diverses situations. Chaque culture a des méthodes, appelées sanctions, pour

imposer ses normes. Les sanctions varient avec l'importance de la norme ; les normes qu'une société impose formellement ont le statut de lois.

On notera qu'en France, la langue française a le statut de langue officielle, et qu'à ce titre, elle est la langue de l'administration et du droit.

Aux États-Unis, il existe une tradition normative très importante en matière industrielle et financière. Les normes comptables en Europe sont actuellement assez largement inspirées des normes américaines.

Les institutions

Les institutions sont les structures de la société dans lesquelles les valeurs et les normes sont transmises. Le cas de la France, la défense de la langue fut prise très tôt en charge par le souverain, François I^{er} pour le statut de langue officielle du français (1539), Richelieu pour l'Académie française. De là est née, en France et dans la plus grande partie de l'Europe, une tradition qui lie la culture avec les institutions publiques. En France, la grande majorité des institutions culturelles sont publiques : académies, musées, bibliothèques, médiathèques, conservatoires, salles de concert et de théâtre, opéras, Maisons des jeunes et de la culture.

En France, on trouve quelquefois aussi des institutions privées (châteaux privés, écomusée d'Alsace, le Puy du Fou) qui sont issus le plus souvent d'initiatives régionales, même si leur rayonnement est souvent national. Depuis une trentaine d'années les collectivités locales (communes, départements et régions) se sont dotées de leur propre politique culturelle et jouent un rôle essentiel dans l'animation et la régulation de la vie culturelle locale. Ces politiques, souvent menées en partenariat avec les services de l'État, participent de plusieurs logiques : facilité l'accès à la culture du plus grand nombre, soutenir la création et les artistes, contribuer au développement économique et renforcer l'image des collectivités locales.

La culture fait maintenant partie des responsabilités de l'Union européenne, dans le cadre des principes de subsidiarité. En particulier, l'Union européenne doit veiller à l'application de la politique linguistique européenne, qui pose certaines difficultés de mise en œuvre.

On a ainsi deux modèles assez distincts : le modèle américain, caractérisé par une alliance forte entre public et privé (où le privé joue un rôle prépondérant en matière purement culturelle), et le modèle européen, essentiellement public.

Les grandes manifestations de la culture collective

Culture et art

La culture est aussi indissociable du patrimoine artistique, dans le sens où elle est un rattachement à des valeurs traditionnelles. Cet aspect de la culture est beaucoup plus marqué en Europe et en Asie, qu'en Amérique et surtout aux États-Unis, pour des raisons historiques évidentes.

Lorsqu'on parle de patrimoine, on pense le plus souvent à l'architecture, mais c'est aussi la sculpture, la peinture, le vitrail, la musique, la littérature, le folklore, la langue...

Culture et langage

La langue est probablement, dans les sociétés humaines, ce qui permet le mieux de véhiculer une culture, tant orale qu'écrite. C'est ainsi que la culture française s'est développée dans l'Europe des Lumières, en fait essentiellement parce qu'elle était parlée dans plusieurs cours princières. Cette prééminence du français était due au rayonnement culturel de la France au XVIII^e siècle, et à l'admiration que des souverains étrangers (en Prusse, en Russie...) portaient, à tort ou à raison, aux souverains français.

Aujourd'hui, la langue anglaise est devenue une langue véhiculaire, porteuse d'un grand nombre d'informations dans des domaines comme le militaire, la finance, la science, et aussi et surtout l'informatique, la plupart des langues informatiques étant historiquement formés sur des mots de la langue anglaise. Les normes, en particulier comptables (l'informatique étant issues à l'origine de la comptabilité générale), tendent à imposer un certain modèle culturel.

En France, après la Seconde Guerre mondiale, on tendit à réagir contre cette forme d'impérialisme linguistique en établissant des liens culturels avec les pays de langue française dans le monde : la francophonie. La protection de la langue française est aujourd'hui intégrée dans le droit français : article 2 de la Constitution de 1958, loi Toubon, etc.

L'arabe est également un bon exemple des liens culturels établis autour de cette langue parlée le plus souvent dans le monde musulman, et qui véhicula une brillante civilisation entre le VIII^e et le XV^e siècle. Le multilinguisme est, au moins officiellement, reconnu dans la politique linguistique de l'Union européenne, comme portant une valeur de diversité culturelle [6]. Le langage étant l'un des modes de communication les plus importants (mais pas le seul), on voit apparaître des modèles linguistiques de communication fondés sur les fonctions du langage. Dans le schéma de Jakobson, par exemple, on voit ces concepts culturels liés au message lui-même, contenus notamment dans le code de communication.

Culture et technique

Sciences et techniques sont en interaction permanente, puisque les techniques sont les applications des sciences dans la société. Parler des manifestations techniques de la culture revient donc à aborder ses relations avec les sciences.

Claude Allègre note, dans *Un peu de science pour tout le monde* :

"Dans un monde que la rationalité façonne, l'irrationalité tend à prendre le pouvoir, comme le montre l'essor sans précédent des astrologues, cartomanciens, et sectes de tout poil. La raison principale de cette dérive est qu'au nom d'une spécialisation nécessaire et toujours exigeante, les scientifiques se sont isolés et ont laissé la science s'abstraire de la culture générale. Or, il n'y a pas d'avenir pour un savoir humain, quel qu'il soit, en dehors de la culture, et il ne saurait être de culture dans le monde d'aujourd'hui qui tienne la science à distance."

Importance et place de la culture collective

La diversité culturelle dans les communautés humaines

Dans le domaine de l'archéologie et de l'anthropologie, la **culture** se définit comme étant l'ensemble des connaissances et des comportements qui caractérisent une société humaine, ou plus généralement un groupe humain à l'intérieur d'une société. Seulement quelques cultures sont parvenues à l'état de civilisation dans l'histoire de l'humanité. Même s'il existe une culture dominante dans une société, généralement formée autour de la culture de l'élite, il se forme toujours des groupes sociaux dont les intérêts, les pratiques, sont particuliers par rapport à la culture dominante. On trouve ainsi diverses formes de cultures, comme la culture populaire, la culture de masse, la culture de jeunesse, ou ce que l'on appelle la subculture (ou culture intime).

La culture par rapport à la nature

Beaucoup de projets du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle, qui eurent lieu dans le cadre de la révolution industrielle, mais aussi encore beaucoup de personnes aujourd'hui, identifient souvent la culture ou la " civilisation " à un état évolué de l'humanité, qui s'opposerait, selon eux, à l'état sauvage, la " nature " étant un état sauvage selon eux.

Même si la culture physique était à l'origine cantonnée aux gymnases, le développement des activités sportives modernes tend à rapprocher de la nature : alpinisme, ski (notamment le ski de fond), cyclisme, kayak, canyoning...

Le facteur culturel dans la mondialisation

Depuis la chute du mur de Berlin (1989), on tend ainsi à voir apparaître un modèle prédominant, le modèle anglo-saxon réputé "libéral", mais où, en fait, on trouve un engagement très fort de la puissance publique américaine dans l'industrie de l'armement et l'industrie informatique (voir Éric Denécé et Claude Revel, *l'autre guerre des États-Unis*, 2005). L'emprise américaine est particulièrement forte sur les aspects culturels, et joue sur les interactions multiples (entreprises, partenariats avec des ONG) à partir des composants fondamentaux de la culture (valeurs, normes, institutions, artefacts).

Le développement de la culture de masse depuis les années 1930, dans le sillage de l'américanisation, a favorisé des modes de consommation et de production qui ne sont plus forcément aujourd'hui compatibles avec les contraintes sociétales contemporaines.

Face à cette forme de domination, certains pays réagissent en prônant la diversité culturelle, voire l'exception culturelle, et s'organisent en conséquence.

En France, l'expression exception culturelle tend à prendre un sens péjoratif, dans la mesure où les solutions adoptées pour défendre la diversité culturelle passent par des formes d'action concentrées autour de l'État (aides publiques et subventions aux différentes formes de médias...), qui ne vont pas nécessairement dans le sens de la qualité de la création culturelle.

La culture par rapport au patrimoine

En 1997, la notion de patrimoine oral et immatériel de l'humanité a été définie par l'UNESCO.

On s'oriente donc progressivement vers une conception du patrimoine qui inclut à la fois un patrimoine matériel, mais aussi un patrimoine culturel immatériel (PCI). Ce changement de conception du patrimoine n'est pas sans avoir de conséquence sur les représentations sociales

et la psychologie sociale des communautés, puisque les traditions vivantes (carnaval de Binche par exemple) et documentaires sont reconnues au même titre que les monuments et œuvres d'art du passé. Lorsque des effets similaires se produisent sur un ensemble d'individus appartenant à une même communauté, on parlera plutôt de biais culturel.

Les relations entre culture et entreprises privées

L'objectif des entreprises n'est pas le plus souvent de produire de la culture. Néanmoins, et même dans les secteurs autres que la culture, d'une part, on trouve de plus en plus de liens avec les activités culturelles, et d'autre part la notion de **culture d'entreprise** se développe, avec l'apparition de chartes définissant les valeurs partagées des personnes travaillant dans une même entreprise.

Plus récemment, les activités de mécénat se sont multipliées, afin de renforcer l'image des entreprises : par exemple le sport (voile, tennis, football, cyclisme...), pour donner une image d'esprit d'équipe.

Le mécénat tend à s'ouvrir aujourd'hui à des activités plus artistiques. On peut voir par exemple des entreprises privées participer à l'organisation d'expositions. Ainsi une entreprise du secteur pétrolier peut trouver des intérêts à participer à des expositions en relation avec la culture arabo-musulmane par exemple.

Dans le cadre de stratégies de développement durable et de responsabilité sociétale, on trouve aujourd'hui une multiplication des messages des entreprises autour de chartes d'entreprise, et de mécénats culturels ou sociaux. Ces différents aspects ont pour objectif de renforcer l'image de l'entreprise. Néanmoins, si l'entreprise considère le mécénat comme de la communication pure dans ses rapports d'activité annuels (voir responsabilité sociétale), cela peut cacher dans certains cas des insuffisances dans les stratégies.

La **culture d'entreprise**, impulsée par les décideurs, et expliquée aux employés et aux parties prenantes de l'entreprise, devrait ainsi participer, d'une manière générale, à la construction d'une culture stratégique d'entreprise.

D'autres liens plus directs ont été proposés entre l'évolution des cultures humaines et l'évolution biologique de l'espèce humaine sous le concept de coévolution gène-culture. Selon cette théorie développée par les sociobiologistes Charles J. Lumsden et Edward O. Wilson au début des années 1980, les traditions culturelles peuvent être décomposées en culturgènes c'est-à-dire en petites "unités" de culture. La transmission culturelle est donc fortement influencée par la nature de l'esprit humain qui est le produit d'une évolution biologiaue. Mais réciproquement, un comportement culturel peut aussi favoriser évolution génétique via la stabilisation de certains gènes qui donnent un avantage adaptatif dans le groupe où ce comportement culturel est observé.

Histoire et devenir des cultures humaines

Depuis que les primates humains ont adopté le langage symbolique pour représenter leurs relations, celui-ci les a entraînés dans un mouvement rapide qui les distingue des cultures des autres primates (telles que les décrit par exemple l'éthologue Frans de Waal, lorsqu'il parle de "politique du Chimpanzé"): les mots fixés par les systèmes de signifiants ne sont en effet jamais assez précis et englobants pour empêcher la controverse. Ainsi l'histoire des cultures

(à commencer par celle des mythes étudiés par Claude Lévi-Strauss) est-elle celle d'une sorte de "course-poursuite" entre différentes façons de "prendre la vie".

Il est possible que la culture mondiale en formation réduise la richesse des possibilités des milliers de cultures encore existantes, mais elle pourra difficilement absorber dans un modèle unique les différentes "passions fondamentales" dont elle est le lieu d'expression, non seulement dans l'art ou la religion, mais aussi dans l'activité pratique et dans le débat politique.

Culture et transmission, la Toile

Conscients de l'importance des médias (journaux, radio, téléphone, télévision,...), dans la diffusion de la culture, les gouvernements ont souvent eu la tentation de contrôler la diffusion des informations par la prise de contrôle des médias. Cela prit parfois des formes de propagande, soit via l'art, ou la nationalisation des moyens de diffusion par l'État.

À l'époque du web, l'approche moderne pour appréhender la diffusion de la culture par les médias, mais aussi par la langue, est sans doute celle de la médiologie. Ce qui caractérise aujourd'hui la diffusion par les médias, spécifiquement internet, c'est que l'individu n'est plus seulement destinataire de l'information (radio, télévision) ou émetteur dans une relation un à un (téléphone). Il peut aussi émettre à un grand nombre d'individus, par le biais de forums, messageries, blogs...

Un autre aspect significatif de cette mutation est le fait que les bibliothèques sont maintenant amenées à s'ouvrir aux médias numériques. On appelle de plus en plus les bibliothèques des médiathèques, puisque le support du média n'est plus seulement le papier, mais un support numérique. Il s'agit alors de bibliothèques numériques. La sélection sur critères des ouvrages sur des écrans informatiques permet de trouver plus facilement l'ouvrage dans les rayonnages, et l'information recherchée.

Lorsque la médiathèque renferme des jeux, il s'agit alors d'une ludothèque.

Culture et zones de contact entre civilisations

L'Histoire montre que les zones de contact entre civilisations peuvent être sources de conflits, ou au contraire extrêmement fructueuses sur le plan des échanges culturels.

On peut citer par exemple les échanges maritimes dans la Grèce antique entre les cités et leurs colonies (Élée, Phocée...), dans la Rome antique, Venise, les zones de contact en Espagne entre musulmans et chrétiens (Califat de Cordoue), la Syrie après les conflits des Croisades, la route de la soie, le royaume de Roger II de Sicile (qui apporta une connaissance cartographique précieuse à l'occident à partir du savoir arabo-musulman, à Palerme), les voyages de missionnaires et d'explorateurs, le commerce à partir de Bruges (villes hanséatiques et relations maritimes avec le sud de l'Europe), le Protectorat français au Maroc...

C'est par ce type d'échanges que de nombreux traités scientifiques et philosophiques sont parvenus en occident, depuis la Grèce antique, l'Asie, la Mésopotamie, l'Inde, ainsi que des techniques très utiles : boussole, sextant, informations cartographiques, papier, imprimerie, chiffres "arabes"...

Sur l'interculturel

Plus que toute autre, sans doute, la culture occidentale est une de celles qui a développé une extraordinaire énergie à connaître la culture de l'autre. Dans le passé, on ne connaît pas de peuples qui se soient intéressés à l'autre comme l'ont fait et continuent de le faire les ethnologues occidentaux. Quels que soient les motifs qui ont poussé la culture occidentale à s'intéresser à celles des autres, il faut avouer qu'il y a là un phénomène de cette fin du deuxième millénaire tout à fait original. Cette volonté d'ouverture vers l'autre qui s'inscrit dans une ethnologie d'un siècle environ n'a pas toujours été irréprochable. On sait combien est ouvert le piège de regarder l'autre, non pas avec les yeux de l'autre, mais uniquement avec ses propres yeux. L'ethnocentrisme est précisément ce défaut grave qui consiste à se pencher sur l'autre, à analyser les institutions, les mœurs, la culture de l'autre en prenant comme modèle le sien propre, comme si celui-ci était la norme absolue à partir de laquelle le monde peut et doit être vu. Un esprit sérieux cherche, néanmoins à échapper à ce piège, mais il faut bien le reconnaître, cette bonne volonté est malgré tout souvent prise à défaut. L'ethnocentrisme grossier est aujourd'hui vite repéré, mais il existe peut-être des formes d'ethnocentrismes bien plus subtils qui ne se révèlent pas toujours aussi facilement. Les quelques lignes qui composent cet article voudraient attirer l'attention sur quelques points qui me paraissent importants dans l'étude ou la compréhension de la culture de l'autre. La connaissance de l'autre passe par la connaissance de soi.

Une première évidence s'impose à mes yeux. Elle consiste à prendre conscience du caractère relatif du discours que je porte sur l'autre. Or tout discours que je peux proférer, animé de la meilleure intention, avec la volonté de communiquer avec l'autre sans a priori, ne peut être proféré que dans la forme de pensée qui est propre à ma culture. Et cette forme de pensée est elle-même liée à la structure de la langue dans laquelle je m'exprime. Ce qui revient à dire, dans l'immédiat, que toute culture est relative, non pas dans le sens où elle serait plus ou moins juste, mais dans le sens où elle est reliée à des conditions propres, à des circonstances historiques, bref, à des structures de langue propres à telle

ou telle langue. Ce que je dis ou pense de l'autre est donc dépendant en premier lieu du caractère spécifique de ma propre langue. Les langues indo- européennes, auxquelles appartiennent les langues européennes, n'ont pas la même structure que les langues

sémitiques auxquelles appartient par exemple l'arabe ou l'hébreu... Il faut donc s'attendre à ce qu'un arabophone conçoit et exprime des choses différemment

que moi, parce que, sans doute, sa langue lui donne de s'exprimer autrement que moi. Le problème de la langue, et surtout le rapport qui existe entre structure de langue et structure de pensée est délicat. Très peu de travaux ont été entrepris en ce domaine touchant les questions de l'interculturel. Mais la langue ne serait rien en elle-même, car elle ne fonctionne en vérité que dans un contexte social précis. Disons dans un contexte culturel précis. Or ce contexte détermine pour les gens qui le composent ce qui est de l'ordre du pensé et du pensable. Prenons le schéma suivant:

pensé- pensable- impensé- impensable

Chaque culture détermine les concepts qui lui sont utiles parce qu'ils lui apportent du sens. L'arsenal de ces concepts forme ce que l'on peut appeler le pensé. Comme ces concepts donnent du sens et permettent au groupe de s'unir et de vivre, ils deviennent naturellement pensables. Or les cultures ne vivent pas toutes dans les mêmes conditions, ne serait-ce que géographiques. Les besoins des Esquimaux ne sont pas les même que ceux des Africains. Les premiers auront besoin de mots extrêmement précis et variés pour définir les différentes glaces et neiges qui composent leur cadre naturel. Un Africain n'aura pas la moindre idée de cette réalité-là et développera donc un tout autre vocabulaire et pensera son environnement différemment. Il y aura donc chez lui des réalités qu'il ne pense pas. Il s'agit de l'impensé et ces réalités inconnues sont naturellement impensables. Dans l'ordre de la compréhension et de la communication, il faut donc prendre conscience que l'autre, qui n'appartient pas à ma culture, ne pense pas obligatoirement la réalité que je connais et vice-versa. Pour que la communication puisse fonctionner, il est indispensable que les interlocuteurs sachent ce qui appartient à l'ordre du pensé - pensable - impensé - impensé - impensable.

Les dimensions de la culture occidentale. Toute culture possède un passé, une tradition une histoire. Aucun peuple n'existe sans histoire. Celle-ci peut ne pas être écrite, elle est alors orale et implicite et forme néanmoins une conscience profonde qui s'extériorise dans les coutumes, les mœurs, l'art, la parole sous toutes ses formes... En tant qu' Occidental, soucieux de vouloir comprendre l'autre non occidental, il faut également prendre conscience des différentes strates qui composent la culture occidentale, même s'il est parfois difficile, aujourd'hui, de déterminer les frontières entre ces strates. En réalités, il

faudrait plutôt parler d'*anastomose*, c'est-à-dire de disparition des frontières. Trois niveaux au moins doivent être envisagés: le niveau indo-européen, le niveau judéo-chrétien et le niveau des cultures locales souvent pré-chrétiennes. Ces trois se sont merveilleusement anastomosés au point qu'il est difficile de savoir ce qui appartient véritablement à l'un ou à l'autre. Néanmoins, on peut dire qu'il existe un fond culturel local

très varié selon les régions en Europe. Les cultures anciennes germaniques ne sont pas les mêmes que celles de la Méditerranée. Le statut de la femme par exemple dans ces deux milieux n'a jamais été le même. Il serait alors exagéré, comme on le fait parfois maladroitement, de rendre le christianisme responsable du statut de la femme actuelle. Chaque région d'Europe a développé dans le passé le plus lointain des spécificités sociales, éthiques et culturelles. Or que savons-nous de ce fonds ancien?

A cette réalité humaine essentielle s'est ajoutée la culture romaine, elle-même porteuse de valeurs qu'elle a prises au fonds grec. Les écoles et les universités développent ainsi une ou des langues, ainsi qu'une pensée appartenant fondamentalement à ce que l'on qualifie d'indo-européen. Cette dimension indo-européenne a donné la spécificité de notre littérature, de notre art... de notre manière de pensée. Et à ce titre il faut mentionner l'apparition de la notion de personne-individu, de liberté individuelle, de démocratie, de rationalité...des notions que la culture occidentale a largement exporté au point qu'elles sont aujourd'hui mondiales. La dimension indo-européenne est rejointe par le monothéisme judéo-chrétien. L'Europe ou l'Occident ne serait sans doute pas ce qu'il est sans l'expérience monothéiste judéo-chrétienne.

Celle-ci a marqué profondément la spiritualité occidentale depuis vingt siècles et bien des mouvements politiques sont des filles naturelles de cette vision du monde. Il se pose aujourd'hui un grave problème en Occident en général sur la tradition judéo-chrétienne marquée essentiellement par le sceau de l'Église catholique. Comment résiste-t-elle à une vision scientifique du monde et des hommes? Comment fait-elle corps avec la laïcité et la démocratie, sans nostalgie du passé où l'Église et le pouvoir travaillaient main dans la main? L'Occident n'est plus massivement chrétien, et déjà sa mémoire chrétienne s'effrite dans les jeunes générations. Cette rupture culturelle n'est-elle pas un danger pour la culture occidentale? La distance prise par rapport à l'institution religieuse en Occident n'est pas un phénomène universel. Et bien des cultures, comme la culture musulmane, ne pensent pas encore cette séparation des pouvoirs religieux et politiques.

Il serait donc grave de considérer que les cultures, sur d'autres continents, fonctionnent sur le modèle de la laïcité occidentale. Pour se comprendre soi-même, l'Occidental ne peut faire fi d'une connaissance objective de sa mémoire religieuse. Il ne s'agit évidemment pas de militer pour un retour à une pratique religieuse chrétienne, mais pour un esprit attentif à l'interculturel, dont il est indispensable qu'il sache comment a fonctionné, dans tous les secteurs de la société en Occident, l'imaginaire monothéiste judéo-chrétien une histoire. Aucun peuple n'existe sans histoire. Celle-ci peut ne pas être écrite, elle est alors orale et implicite et forme néanmoins une conscience profonde qui s'extériorise dans les coutumes, les mœurs, l'art, la parole sous toutes ses formes...

La cohérence n'est pas toujours vérité II reste un autre point à soulever, à savoir le rapport entre cohérence et vérité. Toute société élabore un imaginaire religieux, social, culturel... qui lui donne le sens nécessaire à la vie en groupe. Prenons le cas de l'imaginaire religieux. La religion, et le monothéisme peut-être plus que tout autre système religieux, développe une cohérence interne des plus solides, à partir de vérités qui sont énoncées comme absolues et universelles, telles que: Dieu existe; Dieu est créateur et créateur de l'homme; le monde a commencé et n'est pas éternel; Dieu s'est fait connaître dans la révélation... A partir de telles vérités, généralement admises comme des évidences, comme la «nécessité de la création», le système religieux se construit de plus en plus finement dans une cohérence de plus en plus rationnelle ou qui se veut telle. Et cette cohérence est ensuite identifiée à la vérité, voire à La Vérité. Lorsque la religion a établi un maximum de cohérence et que l'effet de vérité s'impose à l'esprit, elle se constitue également en système d'exclusion. C'est ainsi que trop de cohérence dans le judaïsme a abouti à l'exclusion du christianisme qui fut initialement une secte juive. Le christianisme, à son tour, à partir d'une nouvelle cohérence religieuse, a exclu le judaïsme, et l'islam de nos jours ne peut qu'exclure les deux monothéismes qui l'ont précédé au nom d'une cohérence bâtie sur la logique du Coran. Ce qui est dit de la vérité religieuse peut être appliqué, toute proportion gardée, aux vérités politiques et culturelles. Aucune culture n'est incohérente pour elle-même et les lois qui la gouvernent peuvent apparaître incohérentes pour une autre culture. Le fait de couper la main aux voleurs dans certaines sociétés musulmanes ou le fait d'exciser les jeunes filles dans d'autres cultures peuvent choquer un Occidental pour qui les Droits de l'Homme ont du sens et surtout pour qui la notion de personne et de corps rentrent dans une vision différente. Certes, nous sommes loin de justifier la main coupée ou la lapidation, mais pour mieux dépasser et corriger cette loi, il faut d'abord comprendre la cohérence du

système qui la pense. Ainsi, devons-nous réaliser que les cultures possèdent toutes une cohérence propre que chacune identifie à la vérité. Or la réflexion interculturelle doit aboutir au constat que la vérité est plurielle et relative et que chaque culture doit travailler à dépasser ses propres horizons pour rejoindre plus librement et plus objectivement les valeurs de l'autre. Sans le dépassement de soi, l'interculturel n'aurait pas de sens. Sans la prise de conscience de la relativité humaine, la réflexion interculturelle tomberait vite dans un autre absolu que les dogmes religieux et les systèmes politiques ont tendance à souligner si fortement. C'est donc pour échapper à cet enfermement infernal qu'il est primordial de commencer par savoir qui l'on est, à quel niveau de culture on appartient et à quelle cohérence culturelle on est rattaché.

L'identité française

Ce texte, au-delà des éléments fondateurs de l'identité française qu'il porte, est un support qui nous permettra de discuter la place de l'Autre, résident étranger, arabe, africain ou autre et ses attitudes potentielles diverses vis-à-vis de la « réalité » que ce texte est censé représenter.

L'éminent historien français, Max Gallo, écrit :

J'ai identifié dix « points cardinaux » qui balisent cette problématique de la nation, et donc qui dévoilent ce que signifie « être français ».

- 1. *Le droit du sol*. Comme écrivait Jacques Bainville : « Le peuple français est un composé, c'est mieux qu'une race, c'est une nation ». Les législations peuvent changer, mais on est français non par le jus sanguinii mais par le jus solii.
- 2. *L'égalité*. C'est l'un des facteurs identitaires les plus forts. « Celui qui est plus haut que nous sur terre, est l'ennemi », dit un proverbe médiéval. Et le « ça ira » des révolutionnaires chante : « Celui qui s'abaisse on l'élèvera, celui qui s'élève on l'abaissera ».
- 3. *L'État*. Dès lors qu'il y a cette revendication, cette diversité de « races » réunies par le « sol » et non par le « sang », le Français reconnaît à *l'État* « *central* » monarchiste ou républicain
- 4. *La citoyenneté*. Chacun de ces « individus » est *citoyen* par un rapport personnel, direct, on élit le président de la République au suffrage universel.
- 5. L'école. On devient français par l'école. De là, le rôle majeur qu'elle tient dans les débats politiques. Ce qui s'y joue, ce n'est pas que la transmission des savoirs, mais une instruction civique, la formation du citoyen. Et « être français », c'est avoir un lien tendu, intime, intense avec l'école.
- 6. *La laïcité*. Mais cette école, clé de voûte de la nation toujours en formation, puisque fondée sur ce lien individuel, citoyen, à l'État, et à une mémoire se doit d'être au-dessus des factions, des « croyances » : elle est laïque, et la *Laïcité* est l'un des ressorts essentiels de la problématique de la nation.

- 7. L'éclatement. Et d'autant plus que la France, est toujours menacée d'éclatement ou de fragmentation. Le « sang » ne l'unit pas. Le sol peut être partagé. Le lien, à chaque élection majeure, doit être renoué. La France et les Français n'existent que par un choix politique. Le Français est un « animal politique ».
- 8. La langue française. Et si la tentation de l'éclatement a été à la fois toujours menaçante et toujours vaincue, c'est que les Français sont unis par la langue française « langue de la République » dit la Constitution. (Est français celui qui parle le français et qui est né sur le sol de la nation. De là, les résistances opposées à la charte européenne des langues régionales. Il ne s'agit pas seulement de langue mais, à l'heure de la diversité accrue des origines des citoyens, il y va de l'affirmation de l'unité nationale.
- 9. L'égalité des femmes. Dans cette « union » entre citoyens, les femmes ont depuis le Moyen Âge joué un rôle central même si leur place dans le champ politique ne leur a été reconnue qu'au vingtième siècle. Mais l'égalité a été pratiquée avant d'être admise. Qu'on pense à l'amour courtois, aux Reines, aux courtisanes et aux favorites, aux salons du dix-septième siècle, aux femmes savantes, Est français celui qui sait pratiquer l'amour courtois, reconnaître l'égalité ou la supériorité des femmes. Et on juge souvent de la capacité à être français à l'aune de la faculté à reconnaître cette place éminente à la femme. C'est la sociabilité française.
- 10. *L'universalisme*. Tous ces éléments conduisent à penser que « *l'universalisme* » les valeurs humanistes et universelles est un trait qui définit le Français.

La France et la laïcité

26 août 1789 : L'article 10 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclame la liberté religieuse : "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses (...)".

1791 : La constitution instaure la liberté des cultes.

1881-1882: Les lois Jules Ferry instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire.

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte" (art.2) .

1946 : Inscription du principe de laïcité dans le Préambule de la constitution.

1959 : La loi Debré accorde des subventions aux écoles privées sous contrat.

1989: Incidents dits "du foulard islamique" suivis des avis des 27 novembre 1989 et 2 novembre 1992 du Conseil d'État privilégiant une solution au cas par cas.

15 mars 2004 : Loi interdisant, dans les établissements scolaires, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse.

Quelques pistes de réflexion

La laïcité est un fondement de la République en France

La laïcité est une "invention française", fruit de notre histoire. Quels en sont les fondements ?

Toute religion entretient des rapports ambigus avec le pouvoir civil. Par exemple, le christianisme a posé le principe d'une séparation des ordres (Dieu et César), mais l'histoire illustre à l'envi une lutte, parfois violente, pour la prééminence temporelle. Les rois de France ont toujours voulu montrer la prééminence de leur pouvoir sur celui de l'Église, tout en donnant à la religion catholique une place officielle quasi-exclusive. Les autres religions sont donc alors opprimées (guerres de religion, révocation de l'édit de Nantes) ou réduites à une place secondaire.

- La Révolution française a posé les bases de la liberté religieuse et de la séparation entre l'État et l'Église. Le XIXe siècle fut marqué par l'alternance entre affirmation de la place privilégiée de la religion catholique et progrès de l'idée laïque. La loi de 1905 clôt ce mouvement, la République s'affirmant laïque et la religion étant définitivement cantonnée à la sphère privée. Au XXe siècle, la question de la laïcité se concentre surtout sur l'école.
- fondements de la République française. Elle trouve sa principale expression dans l'enseignement, mais se traduit aussi par un encadrement des relations financières entre les collectivités publiques et les religions et par le principe de neutralité des services publics. Elle repose sur deux principes : l'obligation de l'État de ne pas intervenir dans les convictions de chacun et l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit leur religion. Elle implique ainsi la liberté de conscience et de culte, la libre organisation des Églises, leur égalité juridique, le droit à un lieu de culte, la neutralité des institutions envers les religions, ainsi que la liberté d'enseignement.

La laïcité à l'école

- La laïcité à l'école publique s'est peu à peu imposée, sans remettre en cause l'existence d'écoles privées (loi Falloux, 1850). La loi de 1882 a imposé la laïcité des programmes et des locaux des écoles publiques. La loi de 1905 instaure une séparation institutionnelle. Le combat laïque se justifie alors au nom d'une morale républicaine : l'école forme les citoyens, assure l'unité de la nation, les enseignants étant porteurs de l'intérêt général. La querelle de la laïcité s'incarne alors dans la lutte entre l'école publique et l'école privée.
- Pour ses adversaires, l'école privée doit rester marginale, ainsi que le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants. À l'inverse, les Églises cherchent à dissocier la laïcité de l'État de celle de l'école. La loi Debré de 1959 crée les écoles privées sous contrat encadrant les rapports entre l'État et les écoles privées, et définit les obligations réciproques des deux partenaires. Ce système a été maintenu à la suite des manifestations de 1984 en faveur de l'école libre. Le secteur privé de l'éducation est soumis à de strictes obligations deservice public, comme l'unité des programmes et le respect de la liberté de conscience.
- Depuis la fin des années 1980, la laïcité à l'école a connu de nouveaux développements avec la question du foulard islamique, et, à travers elle, celle du port

d'insignes religieux à l'école. Ces interrogations ont abouti au vote de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes ou de tenues manifestant son appartenance religieuse à l'école.

Vers une redéfinition de la laïcité

- L'Islam est la deuxième religion de France avec plus de 4 millions de musulmans. Or, jusqu'en 2003 et la mise en place du Conseil français du culte musulman (CFCM), il ne disposait pas d'instance représentative. Les clivages doctrinaux et idéologiques, l'absence de clergé hiérarchisé et le fait que de nombreux musulmans ont la nationalité d'un autre État r endaient difficile l'organisation de la religion musulmane en France. De longues négociations ont abouti les 6 et 13 avril 2003 à l'élection pour deux ans du CFCM et de 25 conseils régionaux du culte musulman (CRCM). Ces instances répondent au besoin de dialogue entre les fidèles musulmans et les pouvoirs publics, mais également entre les différentes écoles de pensée musulmane. De nouvelles élections ont eu lieu le 19 juin 2005, mais cette fois, le CFCM est élu pour trois ans. Dalil Boubakeur est toujours son président. La laïcité a donc dû composer ici avec la nécessité de faire une place à de nouvelles sensibilités qui trouvent un écho important.
- La morale laïque a perdu en visibilité. Pour certains, il convient de revenir aux sources de la République et de recréer un modèle unique d'intégration. Pour d'autres, il faut tenir compte des évolutions de la société et faire une place aux communautarismes et particularismes, même religieux.
- Une acception large de la laïcité semble se faire jour, qui condamnerait toute atteinte à des valeurs jugées universelles. Cependant, la solution française d'un État laïque ne se retrouve pas partout. Certains États européens conservent une religion d' État (Royaume-Uni), tandis que d'autres, tout en fixant le principe de la liberté religieuse, privilégient une religion en particulier ou interviennent dans la vie religieuse, par exemple en la finançant.
- Enfin, le développement des sectes pose la question de la séparation entre les phénomènes religieux et sectaire : si la liberté religieuse doit s'appliquer, elle ne doit pas autoriser des escroqueries, ni violer la liberté des personnes.

Le colonialisme français en question

L'histoire de la colonisation est un processus de conquête porté par d'autres motifs que le commerce, et que l'on regarde ce qu'il y a sous les concepts de "grandeur de la France" ou de "génie civilisateur". Il apparaît que la colonisation, comme phénomène pour une nation ou ses représentants d'appropriation des ressources d'autrui, est un fonctionnement qui a pour conséquence la plus durablement ancrée dans les mentalités, les préjugés racistes et l'autodénigrement. Certes, il est plus facile de juger après coup, mais l'esprit qui préside à la colonisation est aussi bien porteur de bonnes intentions, qu'il est nourri de préjugés raciaux partagés par le plus grand nombre.

Première époque : déportations

Le colonialisme français débute dans le sillage des Grandes découvertes. Jacques Cartier au Canada ou Pierre Belain d'Esnambuc aux Antilles sont à l'origine de l'implantation de colons français pour exploiter les ressources naturelles des colonies. La systématisation de la traite des nègres fait des colonies françaises d'Amérique et l'île Bourbon (aujourd'hui la Réunion) des mines d'or pour les planteurs, négociants, armateurs ou autres aventuriers. Bordeaux, Nantes ou La Rochelle prospèrent au XVIIIe siècle. On estime à plusieurs dizaines de millions, le nombre d'hommes et de femmes qui ont été l'objet de ce commerce

Deuxième époque : exploitation

Au XIXe siècle, on entre dans un nouveau cycle. Les explorations continuent et les grandes puissances européennes, dont la France, prennent pied plus profondément sur le continent africain avec la conquête de l'Algérie (à partir de 1830), et plus au sud ; puis en Asie et dans le Pacifique.

En 1931, au moment de la fameuse exposition coloniale, l'empire colonial français s'étend sur des millions de km2, plaçant sous l'autorité française plus de cent ethnies différentes et plusieurs millions d'âmes. La France est alors la deuxième puissance coloniale, après la

Grande-Bretagne. Si la France reste majoritairement un pays rural malgré la révolution industrielle, elle puise largement dans les ressources de ses colonies : ivoire, canne à sucre, métaux coton, épices, café, divers, etc. La France coloniale, c'est en fait deux univers. D'un côté, une administration qui fait de vastes territoires de véritables résidences secondaires, d'un autre, une entreprise d'occidentalisation et de modernisation qui rend plus accessible, la médecine et de nouvelles technologies. S'il n'y a pas de discrimination légale comme dans les colonies britanniques, les colons n'en constituent pas moins une nouvelle noblesse, jalouse de ses prérogatives, allant même jusqu'à s'opposer à la République quand il s'agit de les défendre. Les autochtones trouvent ainsi plus de bienveillance du côté d'une métropole souvent lointaine que du côté des blancs locaux. Pour autant, de gré ou de force, ils participent aux combats de leur mère patrie adoptive. Les tirailleurs sénégalais, les tabors marocains et autres spahis ont de leur sang abreuvés les sillons de la Somme, du Chemin des Dames ou de Monte Cassino.

Troisième époque : aliénation

Dans le même temps, à la suite des travaux de Lamarck, Darwin et Gobineau, l'idée que les races sont inégales et que la " race blanche " est supérieure aux autres se répand en même temps que l'idée de la mission civilisatrice de la France. Alors que la République a trouvé dans la religion le dernier avatar de l'Ancien régime encore tiède et qu'il faut abattre, elle trouve une nouvelle foi en elle-même, et de nouveaux missionnaires, plus ou moins zélés, plus ou moins " éclairés ". La France coloniale, forte de sa puissance est consciente qu'elle s'enrichit de la cohabitation de plusieurs cultures sous un même drapeau. Se construit une image d'Epinal, version moderne du " bon sauvage " dont on apprécie le fait qu'il est devenu un occidental grâce au génie français. Pour autant, il ne sera jamais l'égal d'un Blanc. On savoure cette espèce d' "anthropomorphisme" : l'adoption plus ou moins adroite par ces colonisés, des manières occidentales. On construit ces icônes qui hier faisaient rire, qui aujourd'hui choquent la majorité des gens : Banania, c'est aussi bien la marque, que le personnage, puisqu'il a la même couleur que le produit dont il fait la promotion... Mais, la France est le pays des droits de l'homme. Et cet autre génie français ouvre de nouveaux horizons à des colonisés qui sauront prendre exemple sur " nos ancêtres les Gaulois ". Ils s'appellent Messali Hadj, Ho Chi Minh, Aimé Césaire, Léopold Sedar Senghor ou Frantz Fanon...

Quatrième époque : Emancipations ?

Y a-t-il un néocolonialisme français ? Après l'émancipation politique des anciennes colonies françaises, il existe encore un rapport particulier entre la France et ces pays qui n'est pas de même nature qu'avec d'autres nations. D'abord parce que la décolonisation ne fut pas entièrement pacifique — de même que les colonies avaient été parfois prises par la force -. La guerre d'Indochine, si elle parut lointaine aux métropolitains, n'en fut pas moins une défaite militaire pour la France alors que la Guerre d'Algérie représente un vrai traumatisme. La proximité géographique, la victoire militaire qui n'empêcha ni une défaite politique, ni une crise de régime, ni une guerre civile larvée, sont autant d'éléments qui contribuent à reléguer, souvent avec raison les nostalgiques de l'âge colonial au rang des conservateurs, des réactionnaires bientôt racistes. et des Le maintien d'une zone d'influence française incluant les anciennes colonies ou la realpolitik et le cynisme, la raison d'état et les intérêts économiques dont Jacques Foccart, Bob Denard et Elf sont les symboles les plus évocateurs ont supplanté les droits de l'homme dans des pays où la démocratie à l'occidentale a du mal à s'enraciner.